

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLITAIN

pôle métropolitain

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Séance du vendredi 10 juillet 2026

DBS04-2026

Le 10 juillet 2026, à 12h30, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué le 1^{er} juillet 2026, s'est réuni à l'Hémicycle de la CU Caen la mer à Caen, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RENARD, Président

Nombre de délégués
en exercice : 36

Présents : 27

Pouvoirs : 3

Votants : 30

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, Mme Cécile COTTENCEAU, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Fabrice DEROO, M. Nicolas JOYAU, Mme Azilis LADJADJ, Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU, M. Emmanuel RENARD, M. Thierry RENOUF, M. Pascal SERARD, Mme Laurence TROLET

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : M. Pierre BRISET, Mme Céline CAPET, M. Jacky LEHUGEUR, M. Patrick MOREL

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU, M. Thöng DAO, M. Arnaud DOLLEY, M. Franck JOUY

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Kévin DEWAELE, M. Hervé MAUNOURY

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Rémy GUILLEUX, M. Jean-Luc MOTTAIS, M. Olivier PINEL

Communauté de Communes Val es Dunes : M. Olivier GUILLEMETTE, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Philippe PESQUEREL

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Jean-Marc PHILIPPE (pouvoir à M. Pascal SERARD)

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : Mme Lynda HALALLE (pouvoir à Mme Céline CAPET)

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Sébastien BINET (pouvoir à M. Kévin DEWAELE)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Erwann BERNET, M. Damien DE WINTER, M. Stéphane LE HELLEY, M. Aristide OLIVIER, M. Rodolphe THOMAS

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Jacques LE BRET

Communauté de communes Val es Dunes : M. Jean-Christophe CARON

**SOUTIEN AUX
POSITIONS ET
PROPOSITIONS DE LA
REGION NORMANDIE
POUR LE MAINTIEN DU
PROGRAMME LEADER
EN 2028-2034**

Exposé :

LEADER, programme européen de développement rural, est porté par le Pôle métropolitain depuis 2015, en lien avec la Région Normandie, Autorité de Gestion. Il permet de financer efficacement des projets privés et publics concourants au bien vivre, à la solidarité et au développement économique des territoires ruraux et périurbains éligibles de nos 6 intercommunalités membres.

Face aux menaces que fait peser la proposition de Cadre financier pluriannuel (CPF) 2028-2034 présentée par la Commission européenne en juillet 2025 sur le Développement local mené par les acteurs locaux (DLAL), la Région Normandie a adressé le 21 mai 2026 au Premier Ministre, un courrier de soutien au programme LEADER.

L'Etat français est en charge de l'élaboration du futur Plan de partenariat national et régional (PPNR), qui définira les crédits attribués à chaque priorité que sont aujourd'hui la politique de cohésion et la politique agricole commune. Le PPNR est en cours d'écriture par les différents ministères, une première copie doit être rendue à l'été. Il existe un réel risque de recentralisation des financements européens et de remise en cause du programme LEADER en faveur d'autres priorités. La Région appelle donc le gouvernement à ne pas faire l'impasse sur la ruralité dans l'architecture financière à venir. Elle se mobilise pour l'implication des Autorités de Gestion dans la définition des priorités et dans la mise en oeuvre, pour le maintien du programme à enveloppe équivalente et pour une définition ouverte de la ruralité qui n'excluerait pas certains territoires.

Bien que la place de LEADER dans les documents préparatoires du CFP 2028–2034 soit affirmée, son caractère optionnel fait peser un risque réel de désengagement progressif. Les textes actuels prévoient une obligation, a minima, circonscrite aux territoires dits « les moins développés ». Or, la définition de ces territoires relevant des États membres, cette approche comporte un risque réel de restriction du périmètre d'intervention de LEADER, susceptible de fragiliser les GAL et notamment le GAL Arlette et Guillaume porté par le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole.

Proposition :

Il est proposé d'adopter une délibération de soutien à la Région Normandie dans sa sollicitation au gouvernement via le courrier en annexe, pour la défense du programme LEADER et son maintien en 2028-2034, a minima dans les conditions financières et organisationnelles actuelles.

Vote :

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le courrier de soutien proposé par la Région Normandie dans le cadre des travaux actuels suite à la proposition de Cadre Financier Pluriannuel 2028-2034 de l'Union européenne et sa déclinaison nationale dans le cadre de la négociation du Plan de Partenariat National et Régional entre la France et l'Union européenne.

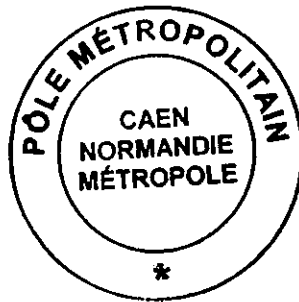
- **DIT** que la délibération sera transmise au Premier ministre, à la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, au ministre délégué auprès de la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé de la ruralité, au ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé de l'Europe, au préfet de région Normandie et au préfet du Calvados.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance

Jean-Luc MOTTAIS



Le Président

Emmanuel RENARD

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le



ID : 014-251403184-20260710-DBS04_2026-DE